

Compte Rendu de la réunion du collectif des M.P.T.,M.J.C. et C.S.C.

La dernière réunion de l'année de notre collectif s'est tenue le 4 novembre 2013 à 18h dans les locaux de la M.P.T. de Chony.

Trois points étaient à l'ordre du jour :

1. Le bal folk collectif du 7 février 2014 à la salle des sapins.

Il a été décidé d'affecter l'excédent de la saison passée à la prochaine manifestation que nous organiserons collectivement le 7 février 2014. Cet excédent était de 293.5 après que la M.J.C. ait racheté le stock de boissons pour un montant de 68.38€. Le groupe choisi reste « Cire Tes Souliers ».

Pour mémoire le réalisé comptable du bal précédent :**Charges** :boissons :122.77€ ;Entretien des Locaux :60€ ;Groupe :818.66€ et Déplacement du groupe :45€. **Produits** :Buvette :248.5€; Entrées :167 à 6€ et 3 à 7€ soit 1023€.Le résultat sans stock boisson :225.12€ avec Stock :293.5€.

Les affiches et les flyers seront prêts dès le 7 janvier (soit chacun vient les chercher soit tout sera distribué le 13 janvier 2014 à 18h à la M.P.T. des Chirouzes lors de notre prochaine rencontre.

2. L'exposition « On se la Pète Grave ».

Une discussion s'est engagée autour de la dénomination de « On se la Pète Grave » notamment par Mme Dulac qui s'est faite la porte-parole des adhérents et des membres du C.A. de la M.P.T. des Chirouzes qui considérait non approprié ce titre de manifestation autour des arts plastiques. Mme Laure donnait aussi son point de vue déclarant qu'elle avait eu des retours négatifs quant à cette dénomination.

Un rappel fait par M. Monmagnon précisait que ce titre avait été choisi collectivement voici quatre ans déjà. Il a donc été décidé de débattre de cette question lors de notre prochaine réunion.

3. La mise en place des Rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Mme Keyser, adjointe et M. Brini, technicien responsable du suivi de la mise en place de la Réforme, ont présenté les choix de la municipalité avec à l'appui un document détaillant deux scénarii retenus, l'un pour les maternelles l'autre pour les élémentaires. Des réunions en direction des différents acteurs associatifs concernés sont organisées et continueront de l'être dans l'esprit de concertation qui anime la municipalité.

4. Mise en commun des tâches administratives .

Mme Monmagnon évoque la décision du C.A. de la M.P.T. de Chony de rencontrer la municipalité afin de formuler une demande d'aide spécifique et ainsi résoudre les problèmes posés par le suivi administratif et tout le travail que cela suppose et qui ne peut pas être accompli par les bénévoles. M. Monmagnon propose à l'assemblée de pouvoir discuter de cet aspect lors d'une réunion à venir.

Compte rendu effectué par José Fernandez, Directeur de la M.J.C. Jean Moulin.